

DATE DU CONTRÔLE

ADRESSE DU CONTRÔLE

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654

(+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

05/08/2025 (9:00 - 10:00) AGENT VISITEUR

François Colson Rue Basse 26 - 6781 Messancy TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



RÉF. 29/2025/113347/D01:1





> DONNÉES GÉNÉRALES	
Adresse de l'installation	Rue Basse 26 - 6781 Messancy
Type de locaux	Unité d'habitation (maison)
Objet du contrôle	Demande dans le cadre d'une vente
Propriétaire	
Responsable des travaux	non communiqué
Dérogations applicables/appliquées	Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)

> DONNÉES DU RACCORDEMENT	
Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	20281209
Index jour/nuit	069847,7/069626,0
Type de coupure générale	Тесо
Câble compteur - tableau	EXVB 4 x 16 mm ²
Tension nominale de service	3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	25A

> CONTROLE				
Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s)	de position	Pas OK	Nombre de tableaux 1	Nombre de circuits 12
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)				
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981		Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Type d'électrode de terre	Piquets		Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	11,6		Fixation/Etat/Détérioration matériel	ок
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	ок		Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	ок
Test de continuité	Concluant		Protection contre les contacts directs	ок
Contrôle boucle de défaut	Concluant		Résistance générale d'isolement (MΩ)	0,52
Protection contre les contacts indirects	ок		Adéquation DPCDR – prise de terre	ок
			Adéquation protections surintensités – sections	ок

CONCLUSION : NON CONFORME X						
		Adéquation protections surintensités – sections	ОК			
Protection contre les contacts indirects	ок	Adéquation DPCDR – prise de terre	ок			
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Résistance générale d'isolement (MΩ)	0,52			
Test de continuité	Concluant	Protection contre les contacts directs	ок			
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	ок	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	ок			
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	11,6	Fixation/Etat/Détérioration matériel	ок			
Type a electrode de terre	Piquets	Dispositif differentiel supplementaire	ID - 40A - 30MA - type A - test OK			

A la date du 05/08/2025 , l'installation électrique de Rue Basse 26 - 6781 Messancy n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 05/08/2026.

Signature de l'agent



CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 29/2025/113347/D01:1

(+32) 02 88 02 171

info@certinergie.be

www.certinergie.be

> LISTE DES INFRACTIONS

- Les schémas unifilaires et plans de position ne correspondent pas à la réalité. -3.1.2.:6.4.6.:6.5.7.:9.1.2.
- N'est pas renseigné sur les schémas unifilaires et plans de position l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.

E-mail

Site internet

> REMARQUES

- L'habitation étant meublée, il se peut que tout n'a pu être vérifié.
- Vérifier si l'extracteur d'air à la salle de bain est bien prevu pour les pieces d'eau
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :
 a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
 b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
 c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
 d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
 e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installation électriques ;
 f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
 g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
 h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

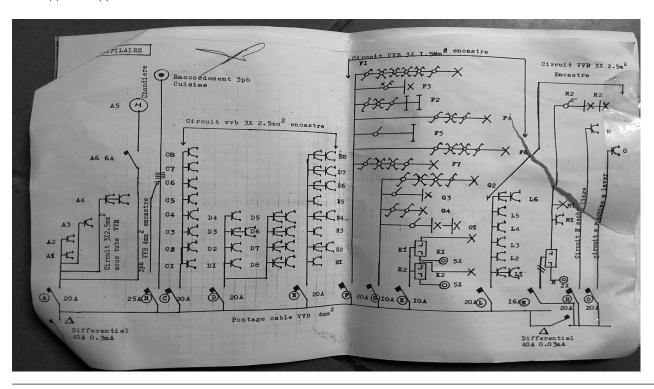
TVA BE0536501654

EXEMPLAIRE ORIGINAL

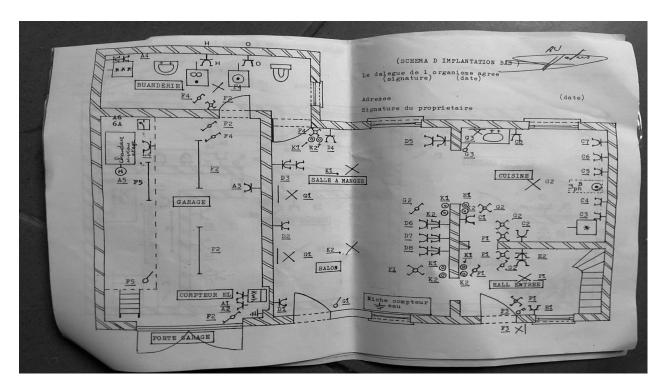
RÉF. 29/2025/113347/D01:1

> ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation





CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 29/2025/113347/D01:1

> ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation

